



LE
DERNIER DES VILLEROY

Et sa Famille (*)

A SA mort, après seize années d'épiscopat, François-Paul se trouvait encore sous le poids des dettes qui avaient humilié sa jeunesse. Il n'avait rien payé, ou si ses dettes avaient changé de titulaires et d'objet, elles n'avaient rien perdu en nombre et en âpreté.

En montant sur le trône archiépiscopal, il n'avait pu payer les dix mille francs de droits exigés à chaque intronisation. Par faveur spéciale et vu sa position, la somme avait été réduite à huit mille livres. Rien n'y avait fait. De 1714 à 1731, malgré les immenses revenus dont il jouissait, il n'avait pu économiser de quoi se libérer.

A son décès, on fut obligé de vendre sa chapelle pour combler ce déficit.

Si la légende qui veut qu'un abbé de Villeroy ait été refusé comme membre du Chapitre de Saint-Jean, avant

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* de juillet, août, septembre et octobre 1887.